
JDA Software, Inc.
Contrat de Licence Utilisateur Final (ci-après le « Contrat »)

IMPORTANT – VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT: Le présent Contrat est un engagement juridique entre l'utilisateur final (ci-après « Vous ») et JDA Software, Inc. (ci-après « JDA ») régissant la licence de Progiciel accompagnant le présent Contrat (ci-après le « Progiciel »). En signant le bon de commande qui régit l'acquisition du Progiciel (ci-après le « Bon de Commande »), et en déchirant l'emballage plastique du disque ou en cliquant sur l'icône « OUI », Vous acceptez d'être tenu par les dispositions du présent Contrat. Si vous n'acceptez pas ces dispositions, Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Progiciel et Vous devez retourner à JDA immédiatement le paquet non ouvert contenant le disque, ainsi que les éléments l'accompagnant à JDA. Les termes commençant par une lettre majuscule, qui ne seraient pas définis dans les présentes, auront la définition qui leur est donné dans le Bon de Commande.

1. Licence Sous réserve des dispositions du présent Contrat et du Bon de Commande, ainsi que du paiement des Redevances de Licence indiquées sur le Bon de Commande, JDA Vous concède un droit non exclusif, non transférable, d'utiliser le Progiciel , en code objet, sur le Territoire, uniquement pour les traitements en interne de Vos données et pendant la Durée de la Licence figurant dans le Bon de Commande. Si Vous obtenez un droit d'utilisation du Progiciel à des fins d'évaluation ou de démonstration, ce droit d'utilisation sera limité à une utilisation non commerciale uniquement et Vous vous interdisez d'utiliser le Progiciel au terme de la Durée de la Licence. Vous pouvez : (a) utiliser le Progiciel sur un seul ordinateur ; et (b) faire une copie du Progiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde. JDA se réserve le droit de vérifier, dans la limite de deux fois par an, que Votre utilisation du Progiciel est conforme à la licence.

2. Limitations de Licence Sauf autorisation expresse en vertu des présentes, ou de la loi applicable, Vous vous interdisez de copier, traduire, louer, donner en crédit bail, sous-licencier ou transférer d'une quelconque autre manière le Progiciel ; de procéder ou d'autoriser une autre personne à décompiler ou désassembler tout ou partie du Progiciel, de fournir un service de traitement des informations, en service bureau, en temps partagé ou des services similaires à un tiers, ou de faire fonctionner le Progiciel avec des données de tiers.

3. Propriété Intellectuelle Si Vous êtes autorisé à effectuer une copie du Progiciel , Vous vous engagez à apposer sur tout ou partie d'une copie du Progiciel effectuée par Vous toutes les informations relatives aux droits d'auteur et de propriété figurant sur l'exemplaire original. Aucune Licence, droits ou intérêts sur une marque, marque de service ou un nom commercial appartenant à JDA (ou à un concédant de JDA), n'est concédé par les présentes. Tout droit non explicitement concédé par le présent Contrat est réservé expressément par et à JDA.

4. Maintenance Vous pouvez acquérir les services de support du Progiciel de JDA (ci-après la « Maintenance »), lesquels consistent en : des Mises à Jour du Progiciel , dès lors qu'elles sont disponibles, de l'assistance téléphonique, et de l'assistance en ligne par e-mail. « Mises à jour » désigne toutes améliorations, et le cas échéant, corrections temporaires d'erreurs ou patches relatifs au Progiciel fourni par JDA. JDA ne fournira pas de Maintenance en cas : (a) de problèmes résultant d'un Progiciel non fourni par JDA, (b) de dysfonctionnement des équipements, ou (c) de problèmes qui ont été traités dans une Mise à Jour que Vous avez décidé de ne pas installer. Sous réserve de la réception par JDA du Total de la Redevance de Maintenance figurant sur le Bon de Commande, la Maintenance commencera à la Date d'Effet

du Bon de Commande et pour une période initiale de un an, renouvelable ensuite automatiquement pour des périodes consécutives de un an, sauf dénonciation par l'une partie par notification écrite avec un préavis de trente (30) jours avant le début de la période de renouvellement. Vous vous interdisez de distribuer ou d'utiliser les informations ou les avantages obtenus du fait de la Maintenance au profit d'un Progiciel quelconque pour lequel le Total de la Redevance de Maintenance n'a pas été réglé. Si la Maintenance est résiliée pour une raison autre qu'un manquement à une obligation essentielle du présent Contrat imputable à JDA, et que Vous désirez ensuite avoir à nouveau accès à la Maintenance, Vous devrez régler des frais de rétablissement de cent cinquante pour cent (150%) du Total de la Redevance de Maintenance correspondant à la période durant laquelle la Maintenance n'a pas été fournie.

5. Limitation de garanties JDA garantit que le Progiciel fonctionnera pour l'essentiel conformément aux documents écrits l'accompagnant (« Limitation de Garantie »), et ce pour une durée de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la Date d'Effet indiquée sur le Bon de Commande (ci-après la « Durée de garantie »). CETTE GARANTIE S'APPLIQUERA AU PROGICIEL A LA MAINTENANCE ET AUX DOCUMENTS ECRITS LES ACCOMPAGNANT, A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE, DECLARATION OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE, DE CONVENANCE A UN USAGE PARTICULIER, ET DE NON-CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS DE DUREE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, CES DERNIERE POURRONT EN CONSEQUENCE NE PAS VOUS ETRE APPLICABLES. La Limitation de Garantie sera inapplicable si : (a) Vous n'avez pas respecté une obligation essentielle prévue au présent Contrat ou Bon de Commande, ou (b) si le Progiciel a été modifié d'une quelconque manière du fait de l'intervention d'une autre personne que JDA.

6. Recours exclusif L'unique obligation de JDA en cas de non respect de la présente Limitation de Garantie est, à la discrétion de JDA, soit (a) de réparer ou remplacer le Progiciel défectueux, sous réserve que Vous ayez averti JDA du défaut au cours de la Durée de garantie, et que vous ayez installé toutes les Mises à jour fournies par JDA, ou (b) de rembourser le montant de la Redevance de Licence réglé pour le Progiciel.

7. Limitation de responsabilité JDA, SES CONCEDANTS OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE QUELCONQUES DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, FINANCIERS, INCIDENTS, OU CONSECUTIFS (NOTAMMENT, EN CAS DE DOMMAGES POUR PERTES DE BENEFICE, D'ACTIVITE, D'INFORMATIONS, OU DE TOUT AUTRE PERTE FINANCIERE) RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER LE PROGICIEL, DE LA FOURNITURE OU NON DE PRESTATION DE MAINTENANCE, MEME SI JDA A ETE INFORME DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITE DE JDA NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCEDER LE MONTANT REGLE POUR LE PROGICIEL. TOUTE ACTION INTENTEE CONTRE JDA EN VERTU DU PRESENT CONTRAT SERA PRESCRITE AU DELA D'UNE ANNEE A COMPTER DE L'EVENEMENT GENERATEUR DE CETTE ACTION. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITE POUR DES DOMMAGES CONSECUTIFS OU INCIDENTS, CELLES-CI PEUVENT NE PAS VOUS ETRE APPLICABLES.

8. Confidentialité Les conditions (y compris financières) du présent Contrat, ainsi que tout autre information clairement identifiée comme étant « confidentielle » fournie dans le cadre du présent Contrat sont confidentielles et Vous vous interdisez de les divulguer, oralement ou par

écrit sans l'autorisation écrite préalable de JDA. Le Progiciel contient des informations importantes qui appartiennent à JDA et constitue une information confidentielle. Vous vous engagez à le protéger avec le même degré de précaution et de confidentialité que celui que Vous utilisez pour protéger Vos propres informations confidentielles, et en tout état de cause avec un degré de précaution au moins raisonnable. Vous pouvez autoriser l'accès et l'utilisation du Progiciel seulement aux tiers qui vous fournissent des prestations de services ou qui ont besoin d'utiliser et d'accéder au Progiciel pour l'exercice ou l'exécutions de vos droits et obligations résultant du présent Contrat. Ces tiers doivent en tout état de cause s'engager à respecter une obligation de confidentialité dont les termes devront être au moins aussi protecteurs pour JDA que ceux du présent Contrat. Aucune des parties ne sera tenue à une obligation de confidentialité au regard des informations qui sont tombées dans le Domaine public sans que cela soit imputable à un fait ou une omission de l'autre partie, qui étaient connues de l'autre partie préalablement à la divulgation sans avoir été obtenues par celle-ci directement ou indirectement de la partie divulgateuse, qui ont été divulguées à cette partie par un tiers non tenu par une obligation de confidentialité, qui ont été développées indépendamment par cette partie sans bénéficier d'un accès aux informations confidentielles, ou qui sont soumises à une obligation légale de divulgation.

9. Divers Le présent Contrat peut être résilié par la partie non-défaillante si l'autre partie a manqué à l'une de ses obligations résultant du présent Contrat ou du Bon de Commande, et si un tel manquement n'est pas été remédié dans les 30 jours suivant la réception d'une mise en demeure écrite relative à ce manquement. A la résiliation, Vous devrez immédiatement cesser d'utiliser et retourner à JDA toutes les copies du Progiciel et des documents écrits les accompagnant, et Vous devrez certifier ce retour par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la résiliation. Le présent Contrat est régi par les lois de l'Etat de l'Arizona, (USA), nonobstant les principes de conflits de lois. Si une disposition quelconque du présent Contrat était déclarée inapplicable, cela n'affecterait en aucun cas la validité des autres dispositions du présent Contrat. Les parties déclarent expressément exclure l'application de la Convention sur les Contrats Internationaux de Ventes de Biens. Vous vous interdisez d'exporter ou de reexporter, directement ou indirectement, le Progiciel vers un pays si un tel transfert est interdit par les lois et réglementations américaines en matière d'exportation (« United States Export Act »). Vous vous interdisez de céder ou de sous-licencier, en tout ou partie, Vos droits ou obligations résultant du présent Contrat, sans l'autorisation préalable et écrite de JDA. Toute cession ou sous-licence du présent Contrat sera réputée nulle et non avenue. Sous réserve des dispositions précédentes, le présent Contrat s'appliquera et pourra être invoqué par les parties et leurs successeurs respectifs et cessionnaires autorisés. Sauf disposition contraire, les redevances prévues dans le Bon de Commande seront réglées en dollars US. Toute question relative au présent Contrat doit être posée à JDA, dont l'adresse et le numéro de téléphone est indiqué ci-dessous.

JDA Software, Inc.
14400 North 87th Street
Scottsdale, Arizona 85260-3649
Telephone: (480) 308-3000
Facsimile: (480) 308-3001